



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette

Tel : 01 64 37 23 41

Site internet : <http://www.asrochettoise.com>



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 15 DECEMBRE 2014

Présents :

- ASR : M. Bourreau (Président), P. Vitani (Secrétaire),
- Volley-ball, Tir à l'arc, Tennis, Pétanque, Ecole multisports, Basket-ball, Badminton, Athlétisme, Arts martiaux.

Absents excusés :

- ASR : JM. Lucet (vice-président), S. Lecuyot (Trésorière + CMS)
- Représentants de la municipalité.

Absents: Football, GV, VTT.

M. Bourreau a d'abord tenu à remercier le bureau de l'ASR et les associations pour leurs marques de sympathie à l'occasion du décès de sa mère.

Il ajoute que la mère de S. Lecuyot vient de décéder, ce qui explique son absence à la présente réunion.

Ordre du jour :

Le PV de la réunion du comité directeur du 3 juillet 2014 est adopté.

Photocopieuse :

- Les différentes propositions de l'ASR, pour la participation de la municipalité à son achat, n'ont pas été retenues par cette dernière,
- le comité des fêtes et l'association de scrabble ont participé à l'achat,
- le coût est de 3 240 € TTC auxquels s'ajoutent les frais divers d'installation de 180 €, ce qui fait un total de 3 420 € TTC. Chaque association et section devront contribuer à hauteur de 114 €, montant qui sera déduit de la subvention ou des petits matériels octroyés. L'ASR participe à hauteur de 1710 € et prend en charge les coûts de maintenance et des copies.
- M. Bourreau insiste sur la nécessité d'être prudent dans l'utilisation de la couleur,
- Le contrat de maintenance prévoit un nombre de copies de 4 000/ mois pour le N/B et 1000/mois pour la couleur.
- Elle est reliée à la box de l'ASR.

Point financier :

- un acompte de 23 000 € sera octroyé par la municipalité (23 300 € demandés),
- il devrait être versé avant le 15 février 2015,
- pour 2015 ; le même montant de subvention qu'en 2014 sera demandé (64 000 €) à la municipalité, en arguant sur la participation solidaire de chaque section pour l'achat de la photocopieuse,
- un retour des documents (PV de la dernière AG, effectifs, compte de résultat, BP équilibré en séparant bien les subventions et la dotation petits matériels) est demandé aux associations et sections pour le 9 janvier 2015,

Articles à remettre pour le magazine municipal :

- **en rappel** ; à fournir directement à Mme Battista pour le 19/12 ; les articles du : tir à l'arc, de l'athlétisme, de la GV et du VTT,
- pour le prochain numéro (date à confirmer), les sections concernées seront : le basket-ball, l'école multisports, les arts martiaux et la pétanque.

Questions diverses :

- Incident lors d'une séance de tir à l'arc : des personnes ont traversé la salle pendant les tirs. Les portes doivent être impérativement fermées à clé et il est demandé à la section Tir à l'Arc de prévoir une signalétique aux différents accès pendant les séances,
- Le volley-ball a été réprimandé pour avoir oublié de fermer, un soir, le chauffage,
- Le basket-ball n'a pas occupé le gymnase R Huard les dimanches 30/11 et 7/12 et le chauffage est resté en activité pour rien. La représentante du basket ne peut pas, ce jour, donner d'explication. Il est absolument nécessaire et indispensable que les sections prévoient en cas de non utilisation,
- Lors d'une rencontre de N2 (samedi 13/12/14) de volley-ball au gymnase R. Huard, la température ambiante est restée inférieure à 16°C, température minimum autorisée pour la pratique des sports. Il est confirmé (source Municipale) que le chauffage est bloqué à 15° ... !!! Il est absolument nécessaire que cette température minimum (16°) soit respectée, en ambiance, pendant toutes activités sportives. En revanche, lors d'une manifestation de tennis, la température a atteint 35°C dans le club house, sans possibilité de la réduire, le temps de la manifestation... !!!
- Le Comité Directeur de l'ASR propose qu'un courrier signé de l'ASR et de toutes les associations et sections, concernant ce sujet, soit envoyé à la mairie, en y ajoutant le problème récurrent des odeurs pestilentielles constatées dans les vestiaires (qui s'étendent à tout le gymnase), ainsi que la sécurité autour des installations sportives,
- Une signalétique sur les frontons du Mille club est régulièrement demandée depuis 2 ans.... !!! et l'alarme, de la maison des associations, est toujours en panne... !!! Il faut rappeler que la glace de la porte fenêtre du bureau de l'ASR a été cassée....,
- Une pente pour les personnes en situation de handicap et une nouvelle porte d'entrée de la maison des associations n'ont pas été installées, contrairement aux autres entrées du Mille clubs,
- L'agencement de la salle de réunion a été modifié avec moins d'armoires et il sera demandé à la section VTT de déplacer la leur.
- Le badminton souhaite que le gymnase R Huard soit mis à disposition pour une manifestation le 4 janvier 2015 dans l'après midi,
- Les installations seront fermées du 22 décembre 2014 matin au 4 janvier 2015 soir,
- La GV ne libère pas les locaux à 20h (+ ¼ d'heure), le mercredi soir, au détriment du nunchaku.

Fin de la réunion à 21h15.